

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 septembre 2026.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18/09/2026.

Etaient présents : Sophie GROS ; Christian COCHET ; Jean-Michel SALQUE ; Annabelle LEANDRO : adjoints.

Bernard MICHAUD ; Julio CASTANEDA ; Thierry LEGER ; Tatianna LIEGEOIS ; Dominique DELBE ; Claire MICHAUD-LAGRANGE : conseillers.

Pouvoirs : Cécile MICHAUD pouvoir à Sophie GROS ; Marie DICORATO pouvoir à Annabelle LEANDRO ; Valérie BLOCH pouvoir à Tatianna LIEGEOIS ; Philippe GARNIER pouvoir à Jean-Michel SALQUE ; Nicolas DE SEYSSEL pouvoir à Philip LALLEMENT.

Absents : Annie ROSOLEN ; Floriane BERTHET ; Richard VAUTARET.

Secrétaire de séance : Sophie GROS.

Objet de la délibération n° D 2026-23 :

Attribution d'une subvention à l'association « Le Moulin des Côtes ».

Le Maire présente au Conseil municipal l'association « Le Moulin des Côtes », dont le siège est situé 14 rue du Cimetière, Pugieu, 01510 CHAZEY-BONS, et qui a pour objet la préservation du patrimoine local.

Il indique que, dans le cadre de son projet de sauvegarde du canal ancestral au lieudit « Le Moulin des Côtes », l'association a sollicité, par courrier du 22 juillet 2026, une aide financière de 1 896 € auprès de la commune. Le dossier de demande comporte un devis de terrassement pour l'enrochement des berges du canal.

Considérant que ce projet contribue à la sauvegarde du patrimoine local et présente un intérêt public communal, et qu'il relève des actions que la commune peut légalement soutenir,

Le Maire propose d'accorder à l'association une subvention de 1 896 € pour le terrassement et l'enrochement des berges du canal.

Bernard MICHAUD en tant que vice-président de l'association « Le Moulin des Côtes » quitte l'assemblée au moment du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE à l'association « Le Moulin des Côtes » une subvention de 1 896 € pour le terrassement et l'enrochement des berges du canal ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal chapitre 65 de l'exercice 2026 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Sophie GROS.



Le Maire,
Philip LALLEMENT

